



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 23 octobre 2023 à 20 h

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bourelle et les conseillers Dominique Godin, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

ABSENT :

Le conseiller Martin St-Jean

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 23 octobre 2023

2023-10-648 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 23 octobre 2023, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La greffière annonce le début de la période de questions.

Son Honneur le maire invite le commandant du PDQ1, François Sauv   à fournir des mises    jour et des informations concernant la s  curit   des citoyens    Beaconsfield.

Un r  sident demande s'il y a une mise    jour concernant l'installation d'un signal sonore sur le contr  leur des feux de circulation    l'intersection des voies Beaconsfield et St-Charles. Il demande si le contr  leur existant peut   tre modifi   ou s'il doit   tre remplac  . Il ajoute qu'il est membre du Conseil d'administration d'une Association dont 20 % des membres sont des r  sidents de Beaconsfield, il aimerait leur donner une mise    jour sur ce projet.

Son Honneur le maire indique qu'un signal sonore ne peut   tre install   sur le contr  leur existant, le contr  leur devra   tre chang  . Il ajoute qu'il n'est actuellement pas pr  vu de le changer.

Un r  sident demande si les citoyens de Beaconsfield ont toujours la possibilit   de d  poser de la mousse de polystyr  ne au site de d  p  t des Travaux publics. Il indique que selon une publication du 20 octobre, les r  sidents devront se rendre aux   cocentres de LaSalle ou de Saint-Laurent. Il aimerait savoir    compter de quelle date ce processus sera effectif.

Son Honneur le maire indique que la publication   tait simplement une communication visant    informer les citoyens qu'il y avait de nouvelles heures d'ouverture aux   cocentres de Montr  al. Il ajoute que les r  sidents de Beaconsfield peuvent toujours d  poser leur mousse de polystyr  ne au d  p  t des Travaux publics pendant ses heures d'ouverture.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Son Honneur le maire indique qu'une résidente a envoyé plusieurs questions, dont certaines ont déjà été abordées par l'administration ou par le Conseil. Il explique que les questions portent sur un règlement visant à protéger chaque arbre individuellement, l'abattage d'arbres au 135, Evergreen, le logement abordable et la mixité à la Plaza Elm ainsi que des propos concernant la démolition du 246, Beaconsfield qui ont été transmis précédemment au Comité de démolition. Il ajoute que le Service d'aménagement urbain fera un suivi concernant les questions non répondues.

Un résident est préoccupé par une espèce envahissante appelée nerprun dont les racines sont très difficiles à enlever, il n'arrive pas à contrôler la propagation de l'espèce. Il aimerait savoir si la Ville peut aider les citoyens face à ce problème.

Patrice Boileau indique qu'il est de la responsabilité du propriétaire d'enlever le nerprun sur sa propriété, la Ville peut enlever le nerprun sur son territoire mais pas sur les propriétés privées.

Un résident revient au sujet de l'installation d'un contrôleur avec signal sonore. Il aimerait savoir si c'est le coût ou une difficulté technique qui retient la Ville.

Son Honneur le maire indique que celui-ci est encore fonctionnel, mais que lorsqu'il devra être remplacé, il sera possible de considérer un signal sonore sur le contrôleur des feux de circulation.
La période de questions se termine à 20 h 24.

10. PROCÈS-VERBAL

10.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 18 septembre 2023

2023-10-649 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 18 septembre 2023 à 19 h 30.

10.2 Approbation du procès-verbal de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 25 septembre 2023 à 19 h 30

2023-10-650 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 25 septembre 2023 à 19 h 30.

10.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 25 septembre 2023

2023-10-651 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 25 septembre 2023 à 20 h.

20. AFFAIRES CONTRACTUELLES

20.1 Octroi du contrat 622-23-GC concernant la démolition de la grange à la Marina Centennial au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Ventec inc., pour la somme de 97 383,83 \$, toutes taxes incluses



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2023-10-652 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 622-23-GC concernant la démolition de la grange à la Marina Centennial au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Ventec inc., pour la somme de 97 383,83 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-723-30-567. Tel que prévu au budget de l'exercice financier en cours, la dépense sera financée par le surplus libre.

20.2 Octroi du contrat 646-23-GC concernant la gestion des eaux pluviales du débarcadère du centre Récréatif au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction G-NESIS inc., pour la somme de 442 545,67 \$, toutes taxes incluses

2023-10-653 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 646-23-GC concernant la gestion des eaux pluviales du débarcadère du centre Récréatif au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction G-NESIS inc., pour la somme de 442 545,67 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-415-00-711. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en 10 versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.

20.3 Octroi du contrat TP 2023-15 concernant la fourniture de trois (3) camionnettes avec caisse de cinq (5) pieds et cabine d'équipe au plus bas soumissionnaire conforme, soit P.E. Boisvert Auto Ltée, pour la somme de 206 142,13 \$, toutes taxes et échange inclus

2023-10-654 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2023-15 concernant la fourniture de trois (3) camionnettes avec caisse de cinq (5) pieds et cabine d'équipe au plus bas soumissionnaire conforme, soit P.E. Boisvert Auto Ltée, pour la somme de 206 142,13 \$, toutes taxes et échange inclus; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-311-00-724. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en 7 versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.

20.4 Octroi du contrat TP 2023-16 concernant la fourniture d'une (1) fourgonnette utilitaire électrique au plus bas soumissionnaire conforme, soit P.E. Boisvert Auto Ltée, pour la somme de 99 892,77 \$, toutes taxes et échange inclus

2023-10-655 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2023-16 concernant la fourniture d'une (1) fourgonnette utilitaire électrique au plus bas soumissionnaire conforme, soit P.E. Boisvert Auto Ltée, pour la somme de 99 892,77 \$, toutes taxes et échange inclus; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-311-00-724. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en 10 versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

déboursé.

- 20.5 Octroi du contrat TP 2023-17 concernant la fourniture de deux (2) camionnettes style 1/2-tonne, caisse de 8 pieds et cabine simple au plus bas soumissionnaire conforme, soit Venne Ford, pour la somme de 119 449,09 \$, toutes taxes et échange inclus

-
- 2023-10-656 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2023-17 concernant la fourniture de deux (2) camionnettes style ½-tonne avec caisse de 8 pieds et cabine simple au plus bas soumissionnaire conforme, soit Venne Ford, pour la somme de 119 449,09 \$, toutes taxes et échange inclus; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-311-00-724. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en 7 versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.

30. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 23 octobre 2023 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 14 septembre 2023 au 24 septembre 2023 et du 26 septembre 2023 au 11 octobre 2023, pour un déboursé total de 4 437 566,57 \$

-
- 2023-10-657 **CONSIDÉRANT** les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'approuver la liste des comptes à payer au 23 octobre 2023 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 2 593 529,84 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 14 septembre 2023 au 24 septembre 2023 et du 26 septembre 2023 au 11 octobre 2023, totalisant 1 395 975,33 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux, les frais bancaires et le service de la dette, totalisant 448 061,40 \$; et

Que tous ces paiements, totalisant 4 437 566,57 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

- 30.2 Approbation d'un appui financier de 150 \$ à club de natation Bluefins de Beaconsfield pour l'achat d'une annonce dans le programme de compétition régionale pour l'année 2023

-
- 2023-10-658 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 150 \$ à club de natation Bluefins de Beaconsfield pour l'achat d'une annonce dans leur programme de compétition régionale pour l'année 2023; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-723-10-992. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir cette dépense dans l'exercice financier 2023.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 30.3 Approbation d'un appui financier de 250 \$ à Kamila Blanchard pour sa participation aux Championnats canadiens de natation Speedo 2023 à Toronto (Ontario) du 1 au 6 août 2023
-

- 2023-10-659 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 250 \$ à Kamila Blanchard pour sa participation aux Championnats canadiens de natation Speedo 2023 à Toronto (Ontario) du 1^{er} au 6 août 2023; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-723-10-992.

D'émettre le chèque au nom de la mère, Susan Jones.

- 30.4 Approbation d'un appui financier de 1 000 \$ à Parrainage Civique de la Banlieue Ouest pour l'année 2023
-

- 2023-10-660 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 1 000 \$ à Parrainage Civique de la Banlieue Ouest pour l'année 2023; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

- 30.5 Approbation d'un appui financier de 1 000 \$ à la Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar pour l'année 2023
-

- 2023-10-661 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 1 000 \$ à la Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar pour l'année 2023; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

40. **RÈGLEMENTATION**

- 40.1 Adoption du Règlement BEAC-045-18 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin d'ajouter des documents requis lors de la présentation d'une demande de permis de construction assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale et de modifier les conditions d'approbation d'un permis de construction, d'un certificat d'autorisation et d'un permis de lotissement »
-

- 2023-10-662 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-045-18 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin d'ajouter des documents requis lors de la présentation d'une demande de permis de construction assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale et de modifier les conditions d'approbation d'un permis de construction, d'un certificat d'autorisation et d'un permis de lotissement ».



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 40.2 Adoption du Règlement BEAC-098-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale BEAC-098 afin de modifier les dispositions relatives aux conditions d'approbation »
-

- 2023-10-663 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-098-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale BEAC-098 afin de modifier les dispositions relatives aux conditions d'approbation ».

45. URBANISME

- 45.1 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 135, Evergreen
-

- 2023-10-664 **CONSIDÉRANT** QU'une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 135, Evergreen a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 octobre 2023 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères sur (1) le bâtiment qui doit s'inspirer des styles architecturaux dominants sur le tronçon de rue et (2) les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales devant s'harmoniser entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de **REFUSER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 135, Evergreen;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de **REFUSER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 135, Evergreen.

- 45.2 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 21, Cedar
-

- 2023-10-665 **CONSIDÉRANT** QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 21, Cedar a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 octobre 2023 et est d'avis que :

- l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur l'entrée principale du bâtiment est mise en valeur par une composition architecturale distinctive (ex. : ajout d'une corniche) n'est pas respecté;
- l'objectif, dans le cas d'un agrandissement, de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal, n'est pas respecté, parce que le critère sur le type et l'angle de la toiture d'un agrandissement devant être similaires à ceux du bâtiment faisant l'objet de l'agrandissement n'est pas respecté;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 21, Cedar;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 21, Cedar.

- 45.3 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 211, Lakeview
-

- 2023-10-666 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 211, Lakeview a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 octobre 2023 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 211, Lakeview, selon l'option 1;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 211, Lakeview, selon l'option 1.

- 45.4 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 226, Woodside
-

- 2023-10-667 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 226, Woodside a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 octobre 2023 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 226, Woodside;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 226, Woodside.

- 45.5 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 516, Church
-

- 2023-10-668 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 516, Church a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 octobre 2023 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 516, Church;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 516, Church.

- 45.6 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 591, Beaconsfield
-

- 2023-10-669 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 591, Beaconsfield a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 octobre 2023 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 591, Beaconsfield;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 591, Beaconsfield.

- 45.7 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 427, Greenwood

2023-10-670 **CONSIDÉRANT** QU'une demande de permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 427, Greenwood a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 octobre 2023 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'**APPROUVER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 427, Greenwood;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 427, Greenwood.

- 45.8 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 8, Woodland

2023-10-671 **CONSIDÉRANT** QUE le 27 juin 2022, le Conseil a adopté la résolution 2022-06-248 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande d'un permis de construction au 8, Woodland;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption de cette résolution, une demande visant à modifier le plan approuvé a été déposée

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 octobre 2023 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'**APPROUVER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 8, Woodland, selon l'option 1;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 8, Woodland, selon l'option 1.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

45.9 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 150, Sumac

2023-10-672 **CONSIDÉRANT QUE** le 29 août 2022, le Conseil a adopté la résolution 2022-08-338 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande d'un permis de construction au 150, Sumac;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption de cette résolution, une demande visant à modifier le plan approuvé a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 4 octobre 2023 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est respecté parce que le critère sur les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales devant s'harmoniser entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de **REFUSER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 150, Sumac;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de **REFUSER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 150, Sumac.

45.10 Acceptation d'une somme de 40 450,00 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 6 491 742 (137, Fieldfare) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield

2023-10-673 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'**ACCEPTER** le versement d'une somme de 40 450,00 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 6 491 742 (137, Fieldfare) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, équivalant à 10 % de la valeur municipale uniformisée de 404 500,00 \$ du lot 6 491 742, et de transférer cette somme dans un fonds spécialement réservé à des fins de frais de parcs.

50. RESSOURCES HUMAINES

50.1 Confirmation de permanence au poste de Chef de division, Communications

2023-10-674 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que soit confirmée la permanence d'emploi de Anabel Dumont au poste de Chef de division, Communications, au terme d'une période d'évaluation de 12 mois.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

53. COMITÉS

53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 4 octobre 2023

2023-10-675 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 4 octobre 2023.

53.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 6 octobre 2023

2023-10-676 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 6 octobre 2023.

53.3 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif culture et loisirs du 18 septembre 2023

2023-10-677 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de culture et loisirs du 18 septembre 2023.

53.4 Procès-verbal de la réunion du Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) du 2 octobre 2023

2023-10-678 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) du 2 octobre 2023.

53.5 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 12 septembre 2023

2023-10-679 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 12 septembre 2023.

53.6 Renouvellement de mandat de membres du Comité consultatif des finances

2023-10-680 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement de mandat de Yves Bergeron et Mark Grandbois à titre de membres du Comité consultatif des finances, à compter du 23 octobre 2023, pour une durée de deux (2) ans.

60. GÉNÉRAL

60.1 Résolution concernant l'aide financière provenant du transfert d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et des contributions du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale, et dépôt du plan d'intervention 2019-2023 pour le renouvellement des infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2023-10-681 ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Beaconsfield s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville de Beaconsfield approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Beaconsfield s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Beaconsfield s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La Ville de Beaconsfield atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

60.2 Création d'un groupement de municipalités constitué des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal pour la collecte et transport des matières recyclables et désignation de la Ville de Beaconsfield comme l'organisme municipal signataire d'une entente avec d'Éco Entreprises Québec

2023-10-682 CONSIDÉRANT que depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective des matières recyclables sur l'ensemble de la province du Québec, en vertu du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (le « Règlement »);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal (ou groupement de municipalités) portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT que les villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal souhaitent créer un groupement de municipalités afin d'optimiser la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaconsfield s'est portée volontaire pour être l'organisme municipal signataire de l'entente à conclure avec ÉEQ;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la création du groupement de municipalités constitué des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal pour la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières recyclables;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Beaconsfield, toute entente intermunicipale ou autre à intervenir entre les municipalités du groupement, de même que tout autre document requis à cette fin;

D'autoriser la Ville de Beaconsfield à agir comme l'organisme municipal signataire de l'entente à conclure avec d'Éco Entreprises Québec.

60.3 Résolution désignant le 19 novembre la Journée de sensibilisation au cancer de la prostate

2023-10-683 ATTENDU qu'annuellement en moyenne 6 400 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 mourront de cette maladie;

ATTENDU qu'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

ATTENDU qu'il est important de sensibiliser la population de la Ville de Beaconsfield au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU que les fonds de la campagne de financement « Noeudvembre » serviront à lutter contre le cancer de la prostate par la recherche et à offrir de l'aide aux personnes ayant besoin d'un soutien;

ATTENDU que « Noeudvembre » offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et particulièrement la journée du 19 novembre;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil de la Ville de Beaconsfield désigne le 19 novembre Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate.

60.4 Demande de reconnaissance officielle du Jardin d'enfants Beaurepaire par la Ville de Beaconsfield

2023-10-684 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la demande de reconnaissance du Jardin d'enfants Beaurepaire par la Ville de Beaconsfield.

60.5 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil de la Ville de Beaconsfield pour 2024



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2023-10-685 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la Ville de Beaconsfield pour 2024.

60.6 Autorisation pour la fermeture de rues pour le Train des Fêtes Canadien Pacifique Kansas City le 21 novembre 2023 de 19 h à 21 h 30

2023-10-686 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la fermeture des rues suivantes pour le Train des Fêtes Canadien Pacifique Kansas City le 21 novembre 2023 de 19 h à 21 h 30 :

- Avenue Elm, entre Allancroft et Alton Drive
- Secteur au sud de Sherbrooke, entre Allancroft et le boulevard Saint-Charles
- Secteur à l'est d'Allancroft, entre Sherbrooke et Elm
- Fermeture des bretelles de sortie et d'entrée n°48 de l'autoroute 20 (boulevard Saint-Charles) dans les deux directions.

70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 19 octobre 2023

2023-10-687 Son Honneur le maire indique qu'il a posé une question lors de la dernière séance du Conseil d'Agglomération concernant l'exactitude du calcul des projections de surplus global de 40,8 millions annoncé publiquement le 31 août. Il indique ensuite que Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif du conseil d'Agglomération, a reconnu que le calcul du Maire Bourelle est juste et confirme un déficit de 51 millions. Il explique que ce déficit de 2023 sera reconnu comme déficit seulement en 2024 et que ce déficit sera comblé dans le budget 2025. Cependant il confirme cependant un déficit de 32,8 millions qui impactera le budget 2024. Il indique que depuis 2017, le rapport annuel d'agglomération affiche un déficit.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

2023-10-688 Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour septembre 2023;
Politique de confidentialité (sécurité des renseignements personnels);
Politique-cadre sur la gouvernance (Protection des renseignements personnels)
Rapport des visionnements en direct et en différé des séances du Conseil en webdiffusion.

90. AFFAIRES NOUVELLES

Nil.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance ordinaire à 20 h 55.

MAIRE

GREFFIÈRE